

République Française

Département de l'Oise

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°13/2026

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	25	26

Date de Convocation
11 mai 2026

Date d'Affichage
11 mai 2026

Objet de la Délibération

**ÉLECTION DES
DÉLÉGUÉS SYNDICAUX
AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE DE FRESNES
L'ÉGUILLON**

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, les dix-huit mai à 20h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de réunion de la Communauté de Communes des Sablons à Villeneuve-les-Sablons, sous la présidence de Monsieur LOGEAY Philippe, Président.

Présents :

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES SABLONS

BEAUVISAGE Valéry
BOUILLANT Didier
BOURGEOIS Philippe
CAUCHIES Daniel
DESCHAMPS Ophélie
HERMAN Catherine
LAPIERRE Estelle
LEROY Annie
LOGEAY Philippe
LOLLIEROU Johann
PIEPLU Christelle
PIOCELLE Jean-Philippe
PIOCELLE Pascal
VALLET Hervé
BAUDIER Patrick
(suppléant)
DARTY Alisson
(suppléante)
DESTAILLEUR Benoît
(suppléant)
GRAUX Bernard
(suppléant)
MOTTAIS Pascal
(suppléant)
TAMBURRO Sylvain
(suppléant)
MARGERY Dominique
GORINE Ludovic
MONOT Philippe
GOUPIL Jean-Louis
BRELET Gilles

BELLE-ÉGLISE
LE COUDRAY SUR THELLE

MORTEFONTAINE EN THELLE
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU
BEAUVAISIS

Absents excusés :

Mesdames LE COADOU Claire – Messieurs BONARD Jackie –
DE KONINCK Hervé – DELAVILLE Jean-Sébastien –
DESUMEUR Olivier – DUPUIS Olivier – FELI Cyrille –
HABERKORN Gilles – LEGUIDCOQ Laurent – LE MAREC
Hervé

Pouvoirs :

Monsieur LE MAREC Hervé donne pouvoir à Monsieur LOGEAY
Philippe.

**Soit 26 délégués présents ou représentés, formant la majorité
des membres du Comité Syndical.**

**OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX AU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE DE FRESNES L'ÉGUILLON**

Vu les nouveaux statuts du SIE de la région de Fresnes L'Éguillon
validés par l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2019 et désignant le
SMEPS comme membre de la collectivité,

Vu les articles L5214-21 et L5211-7 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes des Sablons est
membre du SMEPS,

Considérant que les communes d'Hénonville, de Monts et de
Neuville Bosc font parties du SMEPS (de par leur appartenance à la
Communauté de Communes des Sablons) mais sont des communes
dont la gestion du service public d'eau potable est assurée par le SIE
de la région de Fresnes L'Éguillon,

Considérant que le SMEPS doit maintenant désigner des
représentants au sein du SIE de la région de Fresnes L'Éguillon pour
ces communes.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le

et publication ou notification
du

DÉSIGNE les délégués titulaires suivants :

- Madame Annie LEROY
- Monsieur Manuel GOMEZ
- Madame Caroline MEIGNEN
- Monsieur Fabrice GEORGE
- Monsieur Hervé LE MAREC
- Monsieur François DOUTRELEAU

Fait et délibéré,

les jour, mois et an sus-dits

Le Président,

LOGEAY Philippe



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le **22 MAI 2026**

et publication ou notification
du **22 MAI 2026**



Le Directeur Général
des Services

Sébastien FOURNIER